



**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE**

1. 1. Identificateur de produit: TEXTOP
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: /
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: TEXSA SYSTEMS SLU  
c/FERRO 7 – pol CAN PELEGRI  
08755 CASTELLBISBAL  
ESPAGNE  
Tél: +34 93 635 14 00  
Télécopie: +34 93 635 14 88  
Courriel: texsa@texsa.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: /
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient:
  - diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] dioxyde de calcium
  - Octyl-2-(4-chloro-2méthylphenoxy)propionate
  - 1-éthylpyrrolidine-2-one
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
- 

2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xn – Nocif
2. 4. 2. Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.  
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
2. 4. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
2. 5. Information(s) complémentaire(s): Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du (de la) isocyanate de tosyl, diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 6. Autres dangers: Facilement inflammable.  
Irritant pour les yeux et la peau.  
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]  
 - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7  
 - Conc. (% pds) : 5 < C <= 10  
 - R-S : Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •  
 - SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 – Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
  
- isocyanate de tosylo  
 - N° Id: 615-012-00-7 - N° CE: 223-810-8 - N° CAS: 4083-64-1  
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
 - R-S : Classification: • R 14 • Xi; R 36/37/38 • R 42 •  
 - SGH : SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 – STOT un. 3 – Point d'exclamation - 3-(H335) - Attention - Irr. cut. 2 - H315 – Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B
  
- butanone; méthyléthylcétone  
 - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3  
 - Conc. (% pds) : 10 < C <= 15  
 - R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •  
 - SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. – Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B
  
- diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl) phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] di - N° Id: 615-005-00-9 - N° CAS: 25686-28-6  
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
 - R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R40 • Xn; R20-48/20 • Xi; R36/37/38 • R42/43 •  
 - SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 – SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - 3-(H335) – Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B - Canc. 2 - H351
  
- oxyde de calcium  
 - N° CE: 215-138-9 - N° CAS: 1305-78-8 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475325- 36-xxxx  
 - Conc. (% pds) : 5 < C <= 10  
 - R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 37/38-41  
 - SGH : SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - 3-(H335) - Attention – STOT un. 3. - Irr. cut. 2 - H315 - SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger – H318
  
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
 - N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6  
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
 - R-S : Classification: • R10 •  
 - SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226
- Octyl-2-(4-chloro-2méthylphenoxy)propionate  
 - N° CE: 266-358-7 - N° CAS: 66423-13-0 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119928322- 44-0000  
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1  
 - R-S : Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 22-43-50/53  
 - SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - Sens. cut. 1 - H317  
 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410
  
- 1-éthylpyrrolidine-2-one  
 - N° CAS: .2687-91-4  
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1

- R-S : Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 41-61  
- SGH : SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 - SGH08 - Repr. 1B - Danger pour la santé - H360

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4. 1. Description des premiers secours:

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:     | Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.  |
| 4. 1. 2. Inhalation:            | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.  |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact souples, puis se rendre chez un médecin.  |
| 4. 1. 5. Ingestion:             | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.<br>NE PAS faire vomir.  |

##### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 4. 2. 1. Inhalation:            | Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. La respiration de vapeurs de solvants peut provoquer: L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.                                   |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau:  | Un contact répété peut conduire à une affection durable des voies respiratoires. Tout individu présentant des symptômes d'asthme dus à cette substance ne doit plus jamais entrer en contact avec cette substance.<br>Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.  |
| 4. 2. 4. Ingestion:             | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.   |

##### 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |  |   |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction:   | poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone  |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | Un incendie produira une épaisse fumée noire.<br>L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:   | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection   |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s):  | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.  |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.  |

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- |  |   |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.<br>Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.   |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.   |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.<br>A ce moment, fermer les fûts et éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).   |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.<br>Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |   |   |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation:   |   |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour manipulation sans danger:   | Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est une utilisée.<br><br>Eviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.                              |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):   | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.   |
| 7. 2. Stockage:   |   |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.    |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:   | Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.  |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage:  | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.<br>Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:   | de même nature que celui d'origine  |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):   | Résine d'étanchéité   |

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle:    |  |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | <ul style="list-style-type: none"> <li>• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442</li> <li>• butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 900</li> <li>• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1]diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane;</li> </ul> |

**TEXTOP**

Rev. 1.1 novembre 2015

[2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di : VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,051

- oxyde de calcium : VME mg/m<sup>3</sup> = 2
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté.
8. 2. 2. Protection des mains: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel  
gants en PVC ou autre matière plastique
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié  
Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide visqueux  
9. 1. 2. Couleur: brun  
9. 1. 3. Odeur: caractéristique  
9. 1. 4. PH: Non applicable.  
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.  
9. 1. 6. Point d'éclair: 2,5 °C  
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.  
9. 1. 8. Pression de vapeur: 26,1 kPa (à 50°C)  
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 1.05  
9. 1. 10. Masse volumique apparente: 1050 kg/cm<sup>3</sup>  
9. 1. 11. Viscosité: 20 000 mPa/s
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble  
9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.  
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 3. Autres données: COV = cat A/i : 214 g/l

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Aucune raisonnablement prévisible.
10. 4. Conditions à éviter: Eviter toute source d'ignition.

**TEXTOP**

Rev. 1.1 novembre 2015

10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:
- 11. 2. 1. Inhalation: Non déterminé.
  - 11. 2. 2. Contact avec la peau: Non déterminé.
  - 11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non déterminé.
  - 11. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.
11. 3. Toxicité chronique: Un contact répété peut conduire à une affection durable des voies respiratoires. Tout individu présentant des symptômes d'asthme dus à cette substance ne doit plus jamais entrer en contact avec cette substance.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité: Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes: Non déterminé.
12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1263
- 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: PEINTURES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
- 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
  - 14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
- 14. 4. 1. Classe: 3

**TEXTOP**

Rev. 1.1 novembre 2015

14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	NON - NO
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 6. Dangers pour l'environnement:	/
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	/
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement CE 453-2010 Règlement CE 790-2009 Règlement CE 1272-2008 Règlement CE 1907-2006 WKG : 2
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	/

**16. AUTRES INFORMATIONS**

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R10 Inflammable.  
 R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
 R38 Irritant pour la peau.  
 R14 Réagit violemment au contact de l'eau.  
 R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  
 R11 Facilement inflammable.  
 R36 Irritant pour les yeux.  
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
 R20 Nocif par inhalation.  
 R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
 R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
 R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
 R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
 R41 Risque de lésions oculaires graves.  
 R22 Nocif en cas d'ingestion.  
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

16. 3. Historique:

16. 3. 1. Date de la première édition: 16/01/2015

16. 3. 2. Version: 1302a

16. 4. Réalisé par: TEXSA - [servicetechnique@texsa.fr](mailto:servicetechnique@texsa.fr)